

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 30 novembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (34) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Claire NOLIN (procuration Jeannine GARRABET – POUGET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à Alain LUNEAU), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS.

Date de convocation : Mardi 24 novembre 2020
Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Appel à projets « zéro déchet dans la nature » - Décision de déposer un dossier de candidature

Le lundi 30 novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le président explique que le département des Pyrénées-Orientales propose, au moyen d'un appel à projets nommé « Zéro déchet dans la nature », de soutenir et favoriser les actions menées par les collectivités et associations du territoire départemental dans des actions d'investissements visant à limiter et réduire la pollution générée par la présence de déchets (pollution des sols et de l'eau), dans les espaces naturels et agricoles.

Le règlement de cet appel à projets a été diffusé avec les convocations à la présente réunion des membres du conseil communautaire.

Considérant que la communauté de communes porte quant à elle un projet visant à encourager certains gestes écocitoyens dans le but de réduire la pollution des sols et de l'eau par les déchets.

Qu'il s'agit, d'une part, de permettre aux communes membres qui le souhaiteraient de se doter de cendriers à installer dans leurs espaces publics afin de lutter contre le jet de mégots de cigarettes au sol. Et, d'autre part, de renforcer la communication sur le sujet par la mise en place de panneaux d'information dans le double objectif de rendre l'installation des cendriers la plus efficace possible et, parallèlement, de poursuivre les efforts menés jusqu'à présent à destination des pratiquants des sports et activités de pleine nature par rapport au retour des déchets.

Le président propose alors de déposer un dossier de candidature pour ce projet d'investissement afin de solliciter l'aide du département dans le cadre de l'appel à projet « Zéro déchet dans la nature ».

Le coût du projet est estimé à 30.000 €uros H.T. et le taux de subvention sollicité de 50%.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- DECIDE de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « zéro déchet dans la nature » du département des Pyrénées-Orientales
- APPROUVE le règlement de l'appel à projet « zéro déchet dans la nature » du département des Pyrénées-Orientales
- AUTORISE le président de la communauté de communes à solliciter l'aide financière auprès du département pour ce projet au taux de 50% sur un montant prévisionnel des dépenses s'élève à 30.000 € H.T. ; soit 15.000 € H.T.
- AUTORISE le lancement des consultations nécessaires à la réalisation de cette action

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 30 novembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 1-12-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 1-12-2020
NOTIFICATION FAST

